



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 2 juin 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint et M^e Maude Lauzon, assistant-greffier.

CE-2010-845

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE ET PROLONGEMENT D'UNE RUE EXISTANTE - PROJET RÉSIDENTIEL EXÉCUTIF-CONDÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-719 en date du 7 juillet 2009, approuvait le projet résidentiel Exécutif Condé;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet implique l'ouverture d'une nouvelle rue et le prolongement d'une rue existante et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE les noms proposés sont conformes à la thématique retenue pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a analysé les noms suggérés pour la nomination de nouvelles rues et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le projet résidentiel Exécutif-Condé, à savoir :

Nomination de nouvelles rues :

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
4 619 141	Cadastre du Québec	Impasse de Boussac

Prolongement de rues existantes :

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
4 619 140	Cadastre du Québec	Rue de Condé

Adoptée

CE-2010-846

SOUSSION 2010 SI 125 - SERVICES PROFESSIONNELS - STRATÉGIE MUNICIPALE DE GESTION INTÉGRÉE DU STATIONNEMENT - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Génivar, société en commandite, 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la fourniture de services professionnels pour le développement d'une stratégie municipale de gestion intégrée du stationnement pour l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau pour un montant de 67 160,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 mai 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47320-411-75717	50 000,00 \$	Plan d'action de la politique environnementale - Services professionnels et de génie
02-61100-419-75718	14 185,63 \$	Service de l'urbanisme et du développement durable - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 975,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-847

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DES TRAVAUX DU PROJET DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA RUE JACQUES-POULIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-968 en date du 17 juin 2009, adjugeait un contrat à l'entrepreneur Équinoxe JMP / 6369472 Canada inc. pour la réalisation des travaux de remplacement de conduite d'eau potable sur la rue Jacques-Poulin pour un montant de 465 202,01 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le coût final des travaux réalisés s'élève à 532 125,04 \$, incluant les taxes, ce qui représente un excédent au contrat de 66 923,03 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE cet excédent résulte principalement de divers éléments imprévus en chantier reliés à l'état et au positionnement des infrastructures existantes, ce qui a eu pour effet d'augmenter les quantités finales de réfection pour plusieurs éléments;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures considère cet excédent au contrat comme étant justifié et en recommande l'approbation;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'excédent au contrat, soit un montant de 40 070,63 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir 82204;

CONSIDÉRANT QUE le montant résiduel de l'excédent au contrat s'élève à 26 852,40 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir 82204 au montant de 40 070,63 \$, incluant les taxes, représentant une partie de l'ajustement des coûts;

- approuve le montant de 532 125,04 \$, incluant les taxes, comme étant le coût final des travaux réalisés dans le cadre du projet de remplacement de conduite d'eau potable sur la rue Jacques-Poulin;
- autorise le paiement à l'entrepreneur Équinoxe JMP / 6369472 Canada inc. d'un montant de 26 852,40 \$, incluant les taxes, à titre d'ajustement final au contrat dans le cadre du projet de remplacement de conduite d'eau potable sur la rue Jacques-Poulin.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30614-010-75720	12 831,46 \$	Réfection égouts, aqueduc et bassin de rétention - Rue Jacques-Poulin - Aqueduc
06-30614-011-75721	12 831,46 \$	Réfection égouts, aqueduc et bassin de rétention - Rue Jacques Poulin - Égouts
04-13493	1 189,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-848

SOUSSION 2010 SI 031 - FOURNITURE DE JEUX D'EAU - PARC JARDIN-LAVIGNE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Industries Simexco inc., 1709, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2 pour la fourniture de jeux d'eau au parc Jardin-Lavigne, le tout au montant de 69 155,13 \$, incluant les taxes, et désigne ce dernier comme fournisseur exclusif auprès duquel devra s'approvisionner l'entrepreneur responsable des travaux d'aménagement pour acquérir les jeux d'eau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 mars 2010, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30649-027-75722	66 091,78 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc Jardins Lavigne - Jeux d'eau
04-13493	3 063,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-849

SOUSSION 2010 SI 103 - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE FONCIER - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Alary, St-Pierre et Durocher, 440, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3Y7 pour la prestation de services professionnels d'arpentage foncier pour les projets d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, au montant total de 75 626,26 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 avril 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-011-75723	72 276,25 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Honoraires professionnels
04-13493	3 350,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-850

SOUSSION 2010 SP 047 - ISOLATION DES TOITS DES TROIS DIGESTEURS ANAÉROBIQUES PRIMAIRES - STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Marc Cléroux Construction inc., 205, rue Gamelin, Gatineau, Québec, J8Y 1W2 pour les travaux d'isolation des toits des trois digesteurs anaérobiques primaires de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau pour un montant total de 415 380 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30633-003-75724	396 980 \$	Station d'épuration des eaux usées - Secteur de Gatineau - Rénovation
04-13493	18 400 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-851

SOUSSION 2010 SI 098 - AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE - PARC DE L'ÉRABLIÈRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour les travaux d'aménagement d'un jardin communautaire au parc de l'Érablière, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 29 485,76 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 avril 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71432-521-75725	28 179,64 \$	Jardins communautaires - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 306,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71432-999	28 179,64 \$		Jardins communautaires - Autres
02-71432-521		28 179,64 \$	Jardins communautaires - Entretien et réparation - Infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-852

SOUSSION 2010 SI 133 - AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR, DU LAC-BEAUCHAMP, DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - NICOLE CHAMPAGNE, STÉPHANE LAUZON, LUC MONTREUIL ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour l'aménagement d'aires de jeux dans divers parcs sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 54 599,54 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30649-013-75726	8 792,35 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc de Canadel
06-30649-001-75727	12 837,13 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc de l'Aréna
06-30649-003-75728	6 490,03 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc de l'Écorce
06-30649-008-75729	9 837,12 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc Héту
06-30649-009-75730	5 180,09 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc Lavictoire
06-30649-004-75731	9 044,23 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc du Ruisseau - Aire de sable
04-13493	2 418,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-853

SOUSSION 2010 SP 005 - RÉFECTION DE LA TOITURE - CENTRE DE SERVICES DE MASSON-ANGERS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MONSIEUR LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Morin Isolation et Toitures ltée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 pour la réfection de la toiture du centre de services de Masson-Angers pour un montant total de 175 476,60 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30645-003-75732	167 703,55 \$	Réfection de toitures - Divers bâtiments - Toiture - Centre de services de Masson- Angers
04-13493	7 773,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-854

AUTORISER L'AJUSTEMENT DE 171 764,75 \$ DU COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES MURS EN PIERRE ET STABILISATION DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE - LARI CONSTRUCTION LTÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1117 en date du 8 juillet 2009, adjugeait un contrat à la compagnie Lari Construction ltée pour effectuer des travaux de réfection de murs en pierre et de stabilisation du ruisseau de la Brasserie, contrat 07-141, au montant de 166 297,61 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'état du mur existant requiert davantage d'interventions;

CONSIDÉRANT QUE les consultants Dessau a transmis à la Ville de Gatineau, en date du 21 avril 2010, une projection des coûts de réfection du mur de pierre pour un montant de 171 764,75 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande d'engager les sommes nécessaires afin d'assurer la préservation de ces murs en pierre à valeur patrimoniale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des coûts de travaux supplémentaires à la firme Lari Construction ltée, au montant de 171 764,75 \$, incluant les taxes, sur la base des quantités estimatives, le tout préparé par la firme Dessau, dans le cadre des travaux de réfection des murs en pierre et de stabilisation du ruisseau de la Brasserie, portant ainsi le coût total du mandat à approximativement 338 062,36 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30386-005-75733	33 583,23 \$	Prolongement du réseau routier et autres - Ouvrage d'art
06-30269-003-75734	130 572,89 \$	Réseau routier 2005 - Réfection de ponts
04-13493	7 608,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30269-004	7 751,14 \$		Réseau routier 2005 - Pavage - Secteur agricole
06-30269-002	122 821,75 \$		Réseau routier 2005 - Synchronisation
06-30386-006	33 583,23 \$		Prolongement du réseau routier et autres - Trottoir - Chemin d'Aylmer
06-30386-005		33 583,23 \$	Prolongement du réseau routier et autres - Ouvrage d'art
06-30269-003		130 572,89 \$	Réseau routier 2005 - Réfection de ponts

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-855

SOUSSION 2010 SP 090 - AMÉNAGEMENT D'UN MONTE-PERSONNE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE PÈRE-ARTHUR-GUERTIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme D.L.S. Construction inc., 406, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M5 pour l'aménagement d'un monte-personne au centre communautaire Père-Arthur-Guertin situé au 16, rue Bériault, au montant total de 142 316,46 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du lundi 3 mai 2010, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40035-009-75735	15 000,00 \$	Travaux d'immobilisations - District électoral de Hull-Val-Tétreau
18-90038-001-75736	96 952,50 \$	- Honoraires professionnels - Ascenseur District électoral de Hull-Val-Tétreau
18-40035-001-75737	15 036,67 \$	- Surplus ex-Hull - Centre communautaire Père-Arthur-Guertin Travaux d'immobilisations - District électoral de Hull-Val-Tétreau - Centre communautaire Père-Arthur-Guertin
18-80038-004-75738	9 023,13 \$	Surplus - District électoral de Hull-Val-Tétreau - Centre communautaire Père-Arthur-Guertin
04-13493	6 304,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-856

SOUSSION 2010 SP 091 - RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LAROCQUE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Beaudoin - 3990591 Canada inc., 600, rue de Vernon, bureau 200, Gatineau, Québec, J9J 3K5 pour le réaménagement du centre communautaire Larocque situé au 2, rue Fortier, au montant total de 359 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 mai 2010, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80019-001-75739	150 000,00 \$	Surplus - District électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne - Centre communautaire Larocque
18-40032-004-75740	103 735,25 \$	Travaux d'immobilisations - District électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne - Centre communautaire Larocque
06-30645-011-75741	64 362,21 \$	Réfection de toitures - Divers bâtiments - Centre communautaire Larocque
18-80056-004-75742	25 000,00 \$	Surplus ex-Hull - District électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne - Rénovation - Centre communautaire Larocque
04-13493	15 902,54 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-857 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-15 AU MONTANT DE 189 427,32 \$ - PÉRIODE DU
24 AU 30 AVRIL 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-15 au montant de 189 427,32 \$ pour la période du 24 au 30 avril 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-858 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-16 AU MONTANT DE 123 721,89 \$ - PÉRIODE DU
3 AU 7 MAI 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-16 au montant de 123 721,89 \$ pour la période du 3 au 7 mai 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-859 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-17 AU MONTANT DE 104 079,97 \$ - PÉRIODE DU
10 AU 14 MAI 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-17 au montant de 104 079,97 \$ pour la période du 10 au 14 mai 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-860 **SOUMISSION 2010 SP 030 - ACHAT DE DEUX TRACTEURS SUR CHENILLES -
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipements Plannord ltée., 780, chemin Olivier, Saint-Nicolas, Québec, G7A 2N2 pour la fourniture de deux tracteurs sur chenilles, incluant l'option 1 (peinture), au montant total de 272 493,80 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 mars 2010, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30646-025-75743	260 423,20 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Tracteurs sur chenilles
04-13493	12 070,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-861 **SOUSSION 2010 SP 033 - ACHAT D'UNE SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Robert Boileau, 1425, boulevard Pitfield, Saint-Laurent, Québec, H4S 1G3 pour la fourniture d'une surfaceuse à glace électrique incluant l'option remorque, au montant total de 163 177,74 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 mars 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30646-020-75744	109 905,87 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Surfaceuse
11-10003-002-75745	46 043,62 \$	Achats de véhicules - Une surfaceuse à glace
04-13493	7 228,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-862 **SOUSSION 2010 SP 020 - ACHAT D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR ROUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Denis Gauvin inc., 70, rue d'Anvers, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 1S4 pour la fourniture d'une pelle hydraulique sur roues, incluant les options de peinture, limiteur de portée, support avant et marteau hydraulique avec système de graissage, au montant total de 264 799,11 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mars 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30646-022-75746	253 069,36 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Excavatrice
04-13493	11 729,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-863

SOUSSION 2009 SI 295 - SERVICES DE RESTAURATION ET DE BAR AU THÉÂTRE DE L'ÎLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - CONTRAT DE CINQ ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme L'Indocile - 3928942 Canada inc., 250, rue Gamelin, Gatineau, Québec, J8Y 1W9 pour les services de restauration et de bar au Théâtre de l'Île, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 10 mars 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans avec possibilité d'une période additionnelle de cinq ans. Le renouvellement d'une période additionnelle de cinq ans devra faire l'objet d'une recommandation au comité exécutif de la part du Service des arts, de la culture et des lettres.

À compter du 1^{er} mars 2015, le loyer sera révisé annuellement, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 décembre précédant la date anniversaire.

CATALOGUE 62-001

Statistique Canada, indices des prix à la consommation – Indice des prix à la consommation pour le Québec, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

Le loyer annuel sera de 1 200 \$, excluant les taxes, plus une redevance de 2 % sur les ventes annuelles.

Les revenus seront versés au poste budgétaire 01-47662 – Bar – Théâtre de l'Île.

Adoptée

CE-2010-864

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA GRANDE VISITE DE GATINEAU - 12 ET 13 JUIN 2010

CONSIDÉRANT QU'une randonnée à vélo et des courses amateurs et professionnelles se dérouleront dans le cadre des festivités de la Grande Visite de Gatineau, du vendredi 11 juin au dimanche 13 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les modifications temporaires à la réglementation de la circulation dans le cadre de la Grande Visite de Gatineau, le tout selon les plans numéros C-10-215 et C-10-216 et les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2010-865 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 17 - 10 646,28 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 20 - 462 678,25 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 19 - 14 992,24 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 18 - 675 783,99 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 17, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 20, la liste des réquisitions numéro 19 et la liste des embauches numéro 18 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	10 646,28 \$	17 au 21 mai 2010
Liste PD numéro 20	Pièces de comptes à payer	462 678,25 \$	17 au 21 mai 2010
Liste des réquisitions numéro 19	Pièces de comptes à payer	14 992,24 \$	17 au 21 mai 2010
Liste des embauches numéro 18	Embauche de personnel temporaire	675 783,99 \$	10 au 14 mai 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-866 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-20 POUR LA PÉRIODE DU 13 AU 19 MAI 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-20 d'un montant de 453 282,92 \$ pour la période du 13 au 19 mai 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-867 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - SOUPE POPULAIRE DE HULL INC.**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Soupe populaire de Hull inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour les immeubles situés au 57 et 63, rue Charlevoix;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Soupe populaire de Hull inc.

Adoptée

CE-2010-868 **FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE ÉDITION 2010 - 20 JUIN 2010**

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie édition 2010 sera de passage dans la ville de Gatineau entre 1 h et 5 h 30 dans la nuit du 20 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie édition 2010 compte 750 cyclistes et 150 véhicules récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie édition 2010 fera un arrêt à la polyvalente Nicolas-Gatineau située dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs du Grand défi Pierre Lavoie édition 2010 à fermer les rues le temps de passage du convoi, de la façon suivante, entre 1 h 20 et 3 h :

- La route 148, entre l'extrémité est du secteur de Masson-Angers et le boulevard Labrosse;
- Le boulevard Labrosse, entre le boulevard Maloney et le boulevard La Vérendrye.

De plus, ce comité autorise les organisateurs du Grand défi Pierre Lavoie édition 2010 à fermer les rues, le temps de passage du convoi, de la façon suivante, entre 5 h 30 et 6 h 30 :

- Le boulevard Labrosse, entre le boulevard Maloney et le boulevard La Vérendrye;
- Le boulevard Maloney, entre le boulevard Labrosse et la rue Saint-Louis;
- La rue Saint Louis, entre le boulevard Maloney et le boulevard Gréber;
- Le boulevard Gréber, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Fournier;
- Le boulevard Fournier, entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maisonneuve;
- Le boulevard Maisonneuve, entre le boulevard Fournier et le pont du Portage,

de façon à permettre au peloton de cyclistes d'emprunter ces artères en toute sécurité, et ce, à la demande du Service de police, le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité-incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une entente avec Chemin de fer Québec-Gatineau;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2010-869

INSTALLATION D'UNE BANNIÈRE - MOIS DU PATRIMOINE PORTUGAIS

CONSIDÉRANT la demande des organismes portugais de Gatineau afin de procéder à l'installation d'une bannière en bordure du pont de la Brasserie de la rue Montcalm et des drapeaux à la place du Portugal annonçant le Mois du patrimoine portugais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'installation d'une bannière annonçant le Mois du patrimoine portugais en bordure du pont de la Brasserie de la rue Montcalm et des drapeaux à la place du Portugal, conformément aux dispositions relatives à l'affichage, chapitre 21 du Règlement de zonage numéro 502-2005 et à l'approbation des Services des infrastructures, de la circulation et de la sécurité routière et de la police.

Cette autorisation n'est effective que pour la période de la proclamation.

Adoptée

CE-2010-870

SUBVENTION DE 300 \$ - ADOJEUNE INC. - TOURNOI DE HOCKEY BALLE - 21 AOÛT 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'organisation d'un tournoi hockey balle, le 21 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11446-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-871

SUBVENTION DE 700 \$ - COLLÈGE SAINT-JOSEPH DE HULL - GALA MÉRITAS - 8 JUIN 2010 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre du Collège Saint-Joseph de Hull, à l'attention de madame Sandra Beauchamp, directrice générale, 174, rue Notre-Dame-de-l'Île, Gatineau, Québec, J8X 3T4, à titre de subvention pour le Gala méritas qui aura lieu le 8 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11438-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11442-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Subventions
02-11443-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11446-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11447-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11445-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-872 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ACTIVITÉ DU 5 JUIN 2010 - CLUB RICHELIEU AYLMEYER - 120 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau et monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à participer à une activité organisée par le Club Richelieu Aylmer qui aura lieu le 5 juin 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre du Club Richelieu Aylmer, C. P. 385, Gatineau, Québec, J9H 5E7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11444-972	60 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11445-972	60 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-873 **SUBVENTION DE 3 500 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER POINTE-GATINEAU - FÊTE DE QUARTIER - 19 JUIN 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 500 \$ à l'ordre de Comité de vie de quartier Pointe-Gatineau, à l'attention de madame Josée Lavigne, 100, rue de la Baie, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier qui aura lieu le 19 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11440-972	3 500 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79940-692	3 500 \$		Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-11440-972		3 500 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-874

SOUSSION 2010 SP 080 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN TOURAINE, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équinoxe JMP/6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour la réfection des services municipaux - Bassin Touraine, phase 1, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant approximatif de 1 100 080,32 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30384-015-75747	486 578,75 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égout pluvial - Rue de Savoie
06-30613-015-75748	390 000,00 \$	Réfection du réseau routier - Pavage - Secteur de Touraine
06-30614-008-75749	174 771,54 \$	Réfection égouts, aqueduc et bassin de rétention - Touraine - Égouts
04-13493	48 730,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2010.

Adoptée

CE-2010-875

SOUSSION 2010 SP 117 - RENOUELEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - PROGRAMME PRECO - LOT 5 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Outabec Construction (1991), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour la conception et l'exécution des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts selon le lot 5, dans le cadre du programme PRECO, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 899 991,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30639-001-75750	860 125,13 \$	Travaux d'aqueduc et d'égouts - Travaux - Égouts
04-13493	39 866,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2010.

Adoptée

CE-2010-876 **SOUSSION 2010 SP 137 - FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour la fourniture et la plantation de 57 arbres dans l'ensemble de la municipalité pour un montant total de 32 451,55 \$, incluant les taxes, et l'option pour l'entretien des arbres pour une année supplémentaire, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2011, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71431-628-75751	22 632,17 \$	Plantation d'arbres - Produits d'horticulture
04-13493	1 049,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2010.

Adoptée

CE-2010-877 **SUBVENTION DE 200 \$ - ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - 10 JUIN 2010 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE L'ORÉE-DU-PARC - PATRICE MARTIN ET MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, à l'attention de madame France Caouette, directrice administrative, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 10 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11435-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11436-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2010.

Adoptée

CE-2010-878 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION DU CARREFOUR DE LA MISÉRICORDE - 14 JUIN 2010 - 660 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée par la Fondation du Carrefour de la Miséricorde le 14 juin 2010.

De plus, ce comité autorise mesdames les conseillères Nicole Champagne, Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau ainsi que messieurs les conseillers Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Stéphane Lauzon et Yvon Boucher à subventionner cette activité pour un montant de 600 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 660 \$ à l'ordre de la Fondation du Carrefour de la Miséricorde, à l'attention de madame Mariette Sigouin, 355, rue Laviolette, Gatineau, Québec, J8P 5Z1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11440-972	160 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11442-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11443-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11445-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11446-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2010.

Adoptée

CE-2010-879

SUBVENTION DE 200 \$ - MANNE DE L'ÎLE - BBQ - 5 JUIN 2010 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND-VANIER ET DE HULL-VAL-TÉTREAU - PIERRE PHILION ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Manne de l'Île, à l'attention de monsieur Richard Denis, 119, rue Carillon, Gatineau, Québec, J8X 2P8, à titre de subvention pour un BBQ qui se tiendra le 5 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11438-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Subventions
02-11437-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juin 2010.

Adoptée

CE-2010-880

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CAROLINE MATHIEU AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire de direction au Service de l'environnement (poste ENV-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs);

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Caroline Mathieu au poste de secrétaire de direction (poste ENV-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs) au Service de l'environnement :

Le salaire de madame Caroline Mathieu sera celui de la classe 6, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Caroline Mathieu est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Hélène Nault au poste de secrétaire de direction au centre de services d'Aylmer, prévue le 28 juillet 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-112 – Administration – Service de l'environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-881

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME SARA MONIZ-TAVARES AU POSTE DE PRÉPOSÉE AUX COMMUNICATIONS (RÉPARTITEUR 911) - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé(e) aux communications (répartiteur 911) au Service de police (poste numéro POL-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Sara Moniz-Tavares au poste de préposée aux communications (répartiteur 911) au Service de police.

Le salaire de madame Sara Moniz-Tavares sera celui de la classe 6, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Puisque madame Sara Moniz-Tavares occupe ce poste de façon temporaire depuis 2008, la permanence à ce poste lui sera accordée lors de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21500-112 – Centre d'urgence 9-1-1 – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-882

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE GROULX AU POSTE DE TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) en administration au Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-055 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Sylvie Groulx au poste de technicienne en administration au Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-055 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Sylvie Groulx sera celui de la classe 7, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Sylvie Groulx est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30118-112 – Administration – Service des infrastructures – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-883

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME FRANCE PÉTRIN AU POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre à la demande des services municipaux en matière de dotation;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à procéder à l'embauche d'une ressource temporaire supplémentaire pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Castonguay a obtenu un poste permanent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame France Pétrin au poste de conseillère en ressources humaines à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines, du 14 juin 2010 au 17 juin 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-135 – Service des ressources humaines – Employés temporaires – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} juin 2010.

Adoptée

CE-2010-884

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME KARINE AUGER-HUBERT AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif(ve) à la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-039 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Karine Auger-Hubert au poste de commis administrative (poste numéro FIN-BLC-039 au plan d'effectifs des cols blancs) à la Division de la comptabilité et de la paie au Service des finances.

Le salaire de madame Karine Auger-Hubert sera celui de la classe 3, 2^e échelon à l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Karine Auger-Hubert est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-885

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME DIANE CÔTÉ AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif(ve) au Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-044 au plan d'effectifs cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Diane Côté au poste de commis administrative au Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-044 au plan d'effectifs cols blancs).

Le salaire de madame Diane Côté sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Diane Côté est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Jocelyne Lise Trudel au poste de commis administrative, prévue le 2 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13410-112 – Service de l'informatique – Administration – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-886

DÉLÉGATION RÉGIONALE - PARTICIPATION DE MADAME MARIE-CLAUDE MARTEL - 16 AU 26 JUIN 2010 - AMSTERDAM, BERLIN ET COPENHAGUE

CONSIDÉRANT QUE la conférence Velo-City Global 2010 se tiendra à Copenhague au Danemark du 22 au 25 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette conférence est la première à réunir des experts du vélo et des professionnels de partout dans le monde;

CONSIDÉRANT QU'une délégation régionale composée de dirigeants de la Commission de la capitale nationale et de la Ville d'Ottawa se rend à cette conférence;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a été invitée à se joindre à cette délégation qui se rendra également à Amsterdam aux Pays-Bas et Berlin en Allemagne du 16 au 22 juin 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Marie-Claude Martel, directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable à se joindre à la délégation régionale qui se rendra à Amsterdam, Pays-Bas et à Berlin, Allemagne du 16 au 22 juin 2010 et à participer à la conférence Velo-City Global 2010 sous le thème « Different gears, same destination » qui se tiendra à Copenhague, Danemark du 22 au 25 juin 2010.

Cette conférence a pour but de mettre en lumière le potentiel de la bicyclette afin d'améliorer la qualité de vie partout dans le monde et pour résoudre les défis mondiaux, tels que la congestion, l'obésité et le changement climatique. La Ville de Gatineau pourra certainement bénéficier de l'information qui y sera transmise afin de bonifier ses actions au niveau de la planification et le développement du cyclisme sur son territoire.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues pour ce déplacement, selon la procédure établie sur présentation de pièces justificatives, et ce, jusqu'à concurrence de 9 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61100-311-75719	9 000 \$	Service de l'urbanisme et du développement durable - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-887

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 100109

CONSIDÉRANT QUE le 12 mars 2010, le lieutenant 100109 du Service de sécurité incendie a refusé l'ordre du chef aux opérations de rester en devoir;

CONSIDÉRANT QUE le motif que le lieutenant 100109 a allégué au soutien de son refus était lié à ses obligations familiales;

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant 100109 n'a pas démontré, lors de l'enquête disciplinaire du 21 avril 2010, qu'il avait pris les moyens raisonnables à sa disposition pour respecter l'ordre de rester en devoir;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de sécurité incendie et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement d'une durée de trois jours au lieutenant 100109.

Les dates de suspension seront déterminées par le directeur du Service de sécurité incendie en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2010-888

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉE 108484

CONSIDÉRANT QUE le 5 décembre 2009, l'employée 108484 du Service de l'environnement ne s'est pas présentée au travail;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 108484 a omis d'aviser son supérieur de son absence, et ce, selon les délais prévus à la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 108484 n'a fourni aucune explication valable pour excuser son comportement;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de l'environnement et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement d'une journée à l'employée 108484.

La date de suspension sera déterminée par la direction du Service de l'environnement en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2010-889

SOUMISSION 2009 SP 253 - CONCESSION ALIMENTAIRE ET SERVICE DE BAR AU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1617 en date du 30 septembre 2009, adjugeait un contrat à La Maison Barthold et Complices Traiteur (MBCT) inc. suite à l'appel d'offres 2009 SP 253;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de l'appel d'offres était l'octroi d'une concession alimentaire et des services de bar au centre sportif de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE La Maison Barthold et Complices Traiteur (MBCT) inc. a fait parvenir une mise en demeure à la Ville afin que des actions immédiates soient prises pour réduire les impacts financiers dus aux retards dans la construction du centre sportif;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de toutes les parties de régler la présente affaire à l'amiable, et ce, sans admission de responsabilité quelconque;

CONSIDÉRANT QUE La Maison Barthold – Destination Gourmande inc. désire exécuter les obligations de La Maison Barthold et Complices Traiteur (MBCT) inc. découlant de l'appel d'offres 2009 SP 253, le tout par cession de contrat;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter que l'exécution du contrat adjugé suite à l'appel d'offres 2009 SP 253 débute à compter du 17 mai 2010 plutôt que le 30 septembre 2009 en raison des retards dans la construction du centre sportif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la transaction entre La Maison Barthold et Complices Traiteur (MBCT) inc., La Maison Barthold – Destination Gourmande inc., Bianca Nugent, Sabine Barthold et la Ville de Gatineau jointe à la présente pour en faire partie intégrante et autorise les avocats des services juridiques à signer la transaction ainsi que tout document nécessaire afin d'y donner plein pouvoir;
- autorise La Maison Barthold – Destination Gourmande inc. à céder à La Maison Barthold – Destination Gourmande inc. les droits et obligations lui résultant du contrat 2009 SP 253, conditionnellement à l'obtention par la Ville de Gatineau d'une lettre de cessionnaire renonçant à invoquer les dispositions de l'article 1680 du Code civil du Québec en faveur de la Ville de Gatineau, le tout conformément au modèle que la Ville pourra fournir à La Maison Barthold et Complices Traiteur (MBCT) inc.;
- accepte que l'exécution du contrat adjudgé suite à l'appel d'offres 2009 SP 253 débute à compter du 17 mai 2010 plutôt que le 30 septembre 2009, le tout pour une durée de cinq ans, avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif